



200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

États financiers de

**L'INSTITUT CANADIEN DES
URBANISTES**

31 décembre 2021

3 mai 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention du Conseil d'administration de
l'Institut canadien des urbanistes:

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut canadien des urbanistes (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net, et de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut canadien des urbanistes au 31 décembre 2021, et les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement raisonnable à cette opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations appartient à la direction. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur, figurant dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à examiner les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à établir s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit ou s'il semble comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation de présents états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités, de communiquer les cas échéant, les questions relatives à la poursuite de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploration, sauf si la direction envisage de liquider l'Institut, ou de cesser les opérations, ou encore si elle n'a d'autre option réaliste que d'agir de la sorte. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable s'agissant de savoir si les états financiers dans leur globalité sont dépourvus d'inexactitudes significatives, résultant soit d'une fraude, soit d'une erreur, et à émettre un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable constitue un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes d'audit du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, prises séparément ou ensemble, elles peuvent peser sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- Nous déterminons si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables et les données associées fournies par la direction sont raisonnables;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des justificatifs recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport de l'auditeur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'Institut à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.



HENDRY WARREN LLP
Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
Ottawa, Ontario

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de la situation financière

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

	2021	2020
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 019 432 \$	1 388 320 \$
Placements à court terme (Note 3)	1 210 622	1 251 259
Comptes débiteurs	195 203	237 725
Subvention salariale d'urgence du Canada à payer	81 229	83 681
Frais payés d'avance	116 638	120 096
	3 623 124	3 081 081
Immobilisations corporelles (Note 4)	15 556	14 810
Immobilisations incorporelles (Note 5)	91 450	-
	3 730 130 \$	3 095 891 \$
Passifs et actif net		
Passifs à court-terme		
Comptes créditeurs et frais courus	123 409 \$	152 641 \$
Remises gouvernementales à payer	46 416	45 601
Produits différés	724 799	623 090
Montants à payer à des parties liées (Note 6)	10 342	5 331
	904 966	826 663
Dette à long terme (Note 7)	60 000	40 000
	964 966	866 663
Engagements (Note 8)		
Actif net		
Non grevé d'affectations	1 773 478	2 229 228
Fonds non affectés – réserve d'exploitation	666 324	-
Fonds affectés en interne – réserve d'opportunité	225 362	-
Fonds affectés en interne – réserve légale	100 000	-
	2 765 164	2 229 228
	3 730 130 \$	3 095 891 \$

Approuvé au nom du Conseil d'administration:

Administrateur

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

	2021	2020
Produits		
Frais d'abonnement	1 324 545 \$	1 269 494 \$
Aide gouvernementale (Note 9)	345 663	289 518
Services aux membres	313 254	238 131
Conférence annuelle	-	73 953
Programmes nationaux	11 176	53 275
Revenu de placements	57 232	21 856
	<hr/>	<hr/>
	2 051 870	1 946 227
Charges		
Administration	1 144 722	1 001 538
Amortissement	5 815	7 659
Communications	17 066	27 477
Conférence annuelle	293	41 018
Gouvernance	77 610	49 871
Projets nationaux	31 073	56 760
Relations stratégiques	8 232	9 877
Service d'abonnement	149 624	146 107
	<hr/>	<hr/>
	1 434 435	1 340 307
Bénéfice net	617 435	605 920
Pertes d'investissements	(81 499)	(1 184)
	<hr/>	<hr/>
Excédent des produits sur les charges	535 936 \$	604 736 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

2021

	Excédent non affecté	Réserve d'exploitation	Réserve d'opportunité	Réserve légale	Total
Solde au début de l'exercice	2 229 228 \$	- \$	- \$	- \$	2 229 228 \$
Excédent des produits sur les charges	535 936	-	-	-	535 936
Virement interfonds	(991 686)	666 324	225 362	100 000	-
Solde à la fin de l'exercice	1 773 478 \$	666 324 \$	225 362 \$	100 000 \$	2 765 164 \$

2020

	Excédent non affecté	Réserve d'exploitation	Réserve d'opportunité	Réserve légale	Total
Solde au début de l'exercice	1 624 492 \$	- \$	- \$	- \$	1 624 492 \$
Excédent des produits sur les charges	604 736	-	-	-	604 736
Solde à la fin de l'exercice	2 229 228 \$	- \$	- \$	- \$	2 229 228 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	535 936 \$	604 736 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	5 815	7 659
Ajustement à la juste valeur marchande des placements temporaires	81 499	1 184
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 10)	121 724	(20 957)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	744 974	592 622
Activités d'investissement		
Achat de placements temporaires	(40 861)	(1 252 443)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 562)	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(91 450)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(138 873)	(1 252 443)
Activités de financement		
Produits de la dette à long terme	20 000	40 000
Remboursements de prêts des parties liées	5 011	7 570
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	25 011	47 570
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	631 112	(612 251)
Trésorerie au début de l'exercice	1 388 320	2 000 571
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 019 432 \$	1 388 320 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

1. Statuts et nature des activités

L'institut canadien des urbanistes (« ICU » ou « l'Institut ») est une organisation sans but lucratif constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Institut a été prorogé en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, le jour du 5 septembre 2014. L'institut est un organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que telle, est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre d'une profession d'urbaniste professionnelle active et en constante évolution, l'Institut s'engage dans de diverses activités notamment le développement des programmes, produits et services que les membres ont besoin et auxquels ils attribuent une grande valeur; le développement des postes de politique public soutenu par des campagnes de plaidoyer et des partenariats; et, la communication et la promotion de la profession, des programmes et des services offerts par l'Institut, ainsi que le plaidoyer au niveau national et international.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Constatation des produits

L'institut applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non-affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'abonnement des membres sont constatés à titre de produits au cours de la période à laquelle ils se rapportent et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais des conférences annuelles sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'année durant laquelle la conférence a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les services aux membres sont comptabilisés en tant que produits lorsque le service connexe est rendu, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord existant et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits des programmes nationaux sont comptabilisés lorsque les dépenses connexes sont engagées.

Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Les produits reportés représentent les frais d'abonnement des membres reçus dans la période en cours qui sont liés à la période suivante.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Institut est de divulguer les soldes bancaires en trésorerie. La trésorerie comprend les montants figurant dans des comptes d'épargne à intérêt élevé détenus dans les comptes de courtage de l'Institut.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et est fourni sur les méthodes et les tarifs et la durée comme suit:

Actif	Méthode	Tarif et durée
Équipement d'ordinateur	solde dégressif	50%
Équipement de bureau	solde dégressif	20%
Améliorations locatives	base linéaire	durée du contrat de location

La moitié du montant annuel est utilisé au cours de l'année d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé en charge une fois que l'actif est prêt à être utilisé. Comme le MPower AMS inclus dans les immobilisations incorporelles n'est pas prêt à être utilisé au 31 décembre 2021, il n'a pas été amorti.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est constatée dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées, lorsque les conditions d'admissibilité ont été remplies et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale a été déclarée à titre de produits dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, requiert que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements appropriés sont apportés aux produits de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations dans les états financiers comprennent l'exhaustivité des charges à payer en fin d'exercice pour certains montants à recevoir ou à payer.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Institut évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur.

L'Institut mesure par la suite ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements temporaires qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution l'actif net

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Le montant de la dépréciation est ensuite comptabilisé dans le bénéfice net. La moins-value déjà comptabilisée pourra être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déclarée à la date de reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est constaté dans le bénéfice net.

3. Placements à court terme

Au 31 décembre 2021, les placements temporaires s'établissaient comme suit:

	2021	2020
Capitaux propres	576 878 \$	613 084 \$
Fonds commun de placement	633 744	638 175
	1 210 622 \$	1 251 259 \$

4. Immobilisations corporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement d'ordinateur	53 046 \$	46 104 \$	6 942 \$	4 043 \$
Équipement de bureau	62 991	54 377	8 614	10 767
Améliorations locatives	59 850	59 850	-	-
	175 887 \$	160 331 \$	15 556 \$	14 810 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

5. Immobilisations incorporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
eSolutions AMS	172 135 \$	172 135 \$	- \$	- \$
Site web de l'Institut	122 310	122 310	-	-
MPower AMS	91 450	-	91 450	-
	385 895 \$	294 445 \$	91 450 \$	- \$

6. Montants à payer à des parties liées

Le solde est dû au Fonds en fidéicommiss pour étudiants en urbanisme et aménagement de l'Institut canadien des urbanistes « FFEUA-ICU », une organisation liée par une gestion et un contrôle communs, ne porte pas intérêt et n'est pas assorti de modalités fixes de remboursement. Étant donné que le montant devrait être remboursé avant le 1^{er} janvier 2023, il a été inclus dans les passifs à court terme.

7. Dette à long terme

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), non productif d'intérêt, venant à échéance le 31 décembre 2023 avec une exonération de remboursement de 33% si remboursé en totalité à la date d'échéance, après quoi le prêt est prolongé d'une durée supplémentaire de 2 ans, portant intérêt à un taux de 5%, remboursable en tout temps sans pénalité	60 000 \$	40 000 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

8. Engagements

L'Institut s'est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation de cinq ans pour la location de bureaux jusqu'en novembre 2026. Les paiements minimaux annuels exigibles en vertu d'un contrat de location pour les cinq prochaines années sont indiqués dans le tableau ci-dessous. En outre, l'Institut est responsable de sa part des coûts d'exploitation annuels qui s'élèvent à environ 46 950 \$ par an.

		Locaux
2022	\$	36,946
2023		37,420
2024		42,630
2025		42,630
2026		39,078
	\$	198,704

L'Institut a signé des contrats avec divers sites pour ses prochaines conférences. Au 31 décembre 2021, l'Institut s'était engagé à payer un montant de 76 000 \$ en vertu de ces contrats.

L'Institut a signé un contrat avec MPower Technologies pour le développement d'un nouveau système de base de données et s'est engagé à verser à la société des acomptes en fonction des phases d'achèvement du projet. L'Institut s'est engagé à effectuer deux paiements supplémentaires de 19 225 \$ avant l'achèvement de la base de données en 2022.

9. Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu une aide publique du gouvernement du Canada, relativement à la pandémie de COVID-19, sous forme de subventions salariales et de suppléments au loyer. L'Institut a reçu 309 986 \$ (2020: 278 892 \$) dans le cadre des programmes de Subvention salariale d'urgence du Canada, et 35 678 \$ (2020: 10 626 \$) dans le cadre de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. Les montants ne sont pas remboursables et sont inclus dans les produits dans l'état des résultats.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

10. Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement ont généré (utilisées) les liquidités suivantes:

	2021	2020
Comptes débiteurs	42 522 \$	4 093 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada à payer	2 452	(83 681)
Frais payés d'avance	3 458	(4 153)
Comptes créditeurs et frais courus	(29 232)	53 970
Remises gouvernementales à payer	815	(5 128)
Produits différés	101 709	13 942
	121 724 \$	(20 957) \$

11. Facilité de crédit

Au cours de l'exercice, l'Institut disposait d'un crédit VISA Business d'un montant maximal de 37 500 \$ (2020: 37 500 \$). Au 31 décembre 2021, 17 394 \$ (2020: 7 446 \$) étaient impayés au titre de cette facilité et inclus dans les comptes créditeurs et les frais courus dans l'état de la situation financière.

12. Opérations entre parties liées

Au cours de l'exercice, les membres de l'Institut ont versé une taxe à la FFEUA-ICU, une organisation liée par une gestion et un contrôle communs, de 11 800 \$ (2020 : 11 220 \$). Cette transaction est effectuée dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Le Comité des normes professionnelles pour la profession d'urbaniste au Canada («CN») est un organisme décisionnel conjoint, chargé d'établir des normes ainsi que de surveiller, de maintenir et de réviser la certification, l'accréditation et les normes gouvernant l'éthique de la profession d'urbaniste. Le CN n'est pas constitué. L'Institut est représenté par 1 des 7 membres du CN, et sert comme secrétariat au CN en fournissant des services administratifs, de gestion financière, de communication ainsi que de coordination de réunions.

Au 31 décembre 2021, le CN avait un excédent de revenus sur des dépenses de 96 069 \$ (2020: 31 275 \$). Ceci est inclus dans les produits différés et représente une trésorerie réservée uniquement au financement des activités du CN. Pendant l'année, l'Institut a effectué les transactions suivantes avec le CN:

- 8 130 \$ facturés pour toutes services rendus au CN (2020: 9 318 \$); et,
- 11 452 \$ contribués au CN (2020: 13 693 \$).

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

13. Instrument financiers

Risques et concentrations de risques

L'institut est exposé à divers risques survenant de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition de l'Institut aux risques et de leurs concentrations à la date de l'état de la situation financière, le 31 décembre 2021.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas de son obligation. Les principaux risques de crédit de l'Institut concernent ses comptes débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Institut rencontre des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. L'Institut est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et frais courus, sa dette à long terme et sa capacité à assurer des activités liées à ses produits différés.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'Institut est principalement exposé au autres risques de prix et au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements à court terme.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que les variations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. L'Institut est exposé à d'autres risques de prix en raison de ses placements en actions cotées.

La direction est d'avis qu'il n'y a eu aucune variation au niveau des risques ou de leurs concentrations depuis le 31 décembre 2020.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020

14. Réserves non affectées et affectées en interne

L'Institut maintient diverses réserves décrites ci-dessous.

L'excédent non affecté représente le résultat d'exploitation. La totalité des revenus excédentaires sur les charges sont initialement affectées à cette réserve nette d'actifs.

La réserve d'exploitation est une réserve non affectée destinée à protéger l'organisation contre événements extraordinaires grâce à un financement interne pour des situations telles qu'une augmentation soudaine des dépenses, les dépenses ponctuelles non budgétées et les événements imprévus. La réserve est financée par excédent non affecté. En outre, le conseil d'administration peut ordonner qu'une source spécifique de revenus soit mis de côté pour ce fonds.

La réserve d'opportunité est une réserve affectée à l'interne destinée à fournir à l'Institut la flexibilité pour poursuivre une opportunité ou un besoin qui fait avancer la mission de l'Institut. La réserve est également conçue comme une source de fonds internes pour le renforcement des capacités organisationnelles telles que la formation du personnel, les études de marché ou les investissements dans les infrastructures qui renforceront les capacités à long terme.

La réserve légale est une réserve interne affectée établie pour atténuer le passif éventuel associés à un litige, à la défense ou à la représentation de l'Institut dans toute action en justice importante ou litige, hors frais juridiques opérationnels normaux. Sauf instruction contraire du conseil d'administration, significatif est défini comme ayant ou susceptible d'avoir une influence ou un effet égal ou supérieur à cinq pour cent de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année précédente, tel qu'indiqué dans les états financiers annuels.

La réserve d'opportunité et la réserve légale sont toutes deux financées par des désignations spéciales faites par le conseil d'administration du surplus non affecté.

15. Impact de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir un impact négatif sur l'Institut en 2021. Comme dans 2020, cela a entraîné l'impossibilité de tenir une conférence annuelle en personne, ce qui est généralement une importante source de revenus pour l'Institut. Ces effets négatifs ont été atténués grâce à la réception d'un soutien gouvernemental temporaire. De plus, l'Institut prévoit organiser une réunion annuelle en personne au cours de l'exercice 2022 en prévision de la réduction des restrictions de rassemblement, qui ont été mises en place en raison de la pandémie. Une estimation de l'impact potentiel de la pandémie sur les périodes futures n'était pas praticable au moment de l'établissement du rapport.